

Sussex, quels sont la liste complète de tous les articles fournis et le prix de chacun d'eux?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Comme il a été mentionné dans la réponse à la question n° 1667, le chiffre de \$15,000 constituait une révision de dépenses. Les dépenses effectives de \$14,953 comprennent les achats de nourriture, de produits d'entretien et de boissons non alcoolisées, pour un total de \$14,635, plus \$318 pour les uniformes des employés de l'État affectés à la résidence du premier ministre.

***LES MESURES LÉGISLATIVES EN CAS D'URGENCE NATIONALE—LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE**

Question n° 2892—**M. Stanbury:**

Le premier ministre a-t-il donné suite à son intention, exprimée à la Chambre des communes le 9 avril 1974, de s'entretenir avec les chefs des partis de l'opposition de l'opportunité d'adopter des mesures législatives portant sur l'état d'urgence nationale, sans nécessairement invoquer la Loi sur les mesures de guerre et, a) dans l'affirmative, quels ont été les résultats de ces entretiens, b) dans la négative, a-t-il toujours l'intention de le faire ou le gouvernement a-t-il abandonné le projet?

M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, dans sa déclaration du 9 avril 1974, le premier ministre a fait savoir qu'il était disposé à discuter de la question avec les chefs des autres partis «s'ils estiment qu'il serait bon de prendre ce genre de mesure pour parer à une situation d'urgence». M. Trudeau reste disposé à organiser une réunion à cette fin, sur la base des orientations définies dans sa réponse antérieure.

LES DÉMARCHEURS PARLEMENTAIRES

Question n° 2967—**M. Beatty:**

1. Le gouvernement envisage-t-il un registre des démarcheurs parlementaires et, a) dans l'affirmative, (i) quelles études ont été faites (ii) par qui et pour qui (iii) quand ont-elles été terminées (iv) quelles étaient leurs recommandations (v) où peut-on s'en procurer des exemplaires, b) dans la négative, pourquoi?

2. Quels règlements et mesures législatives, s'il y a lieu, régissent présentement les rapports entre les démarcheurs parlementaires et les représentants du gouvernement?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): 1. Non.

2. Sans objet.

* * *

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

LES PROGRAMMES D'ÉCHANGE D'ÉTUDIANTS

Question n° 1753—**M. Munro (Esquimalt-Saanich):**

1. Par année, province et programme, depuis l'entrée en vigueur du régime, combien d'argent a été affecté aux programmes d'échange d'étudiants au Canada?

2. A-t-on refusé carrément les demandes de certaines provinces?

3. a) Par année et province, combien d'étudiants ont visité d'autres provinces, b) quelle a été la durée moyenne de séjour dans les provinces visitées, c) quels arrangements d'accueil sont ordinairement prévus dans (i) les auberges (ii) les maisons privées (iii) les résidences universitaires et, dans chaque cas, quels en sont le nombre et le nom?

4. Depuis sa création, combien d'argent a été affecté annuellement au Programme «Canada Jeunesse-Monde»?

5. Par année et province, combien de jeunes ont été amenés à participer à ce programme?

Taxe d'accise—Loi

6. Par année et depuis l'adoption du programme, a) combien de pays ont été visités, b) combien de jeunes y ont pris part, c) quelles étaient les provinces d'origine de ces visites?

7. Par année et province, quelles ont été les contributions a) provinciales, b) privées aux échanges d'étudiants et au programme «Canada Jeunesse-Monde»?

8. Quel est le nom des sociétés ayant contribué à ces programmes?

(Le document est déposé.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES POIDS ET MESURES

LE PROGRAMME DES ÉCHÉANCES POUR LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE—RENVOI AU COMITÉ

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé) propose:

Que l'article n° 9 sous la rubrique «Affaires émanant du gouvernement» soit rayé du *Fevilleton*; et

Que le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques soit autorisé à étudier le programme gouvernemental fixant des échéances pour la conversion au système métrique.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Penner, reprend l'étude, interrompue le vendredi 25 juillet, du bill C-66, tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise, présenté par M. Turner (Ottawa-Carleton).

Sur l'article 1—«essence»

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur le président, juste avant l'ajournement du débat vendredi, je parlais des mémoires soumis par l'Association canadienne des automobilistes. Plus précisément, l'Association a dit que le gouvernement devrait percevoir les revenus dont il a besoin de tous ceux qui utilisent des produits pétroliers. M. Charles J. Clark, président de l'Association, s'est exprimé en ces termes:

Si le gouvernement a besoin de revenus supplémentaires pour financer une politique nationale du pétrole, ces revenus devraient au moins provenir de tous ceux qui utilisent des produits pétroliers et pas seulement de l'automobiliste qui consomme seulement 25 p. 100 de la production pétrolière.

Voici ce que M. Clark a aussi déclaré lors d'une rencontre avec des représentants du gouvernement:

Au lieu de sanctions économiques par le gouvernement, l'Association recommande fortement l'appui d'autres organismes, y compris tous les niveaux de gouvernement, à des programmes de restriction volontaire.

A franchement parler, je ne crois pas beaucoup en la méthode volontaire, mais je trouve qu'elle est meilleure que la méthode proposée par le ministre dans le bill. D'après M. Clark, le gouvernement devrait s'adresser à tous les consommateurs de produits pétroliers et pas seulement aux automobilistes privés qui ne consomment que 25 p. 100 de notre production pétrolière.

Quel effet produiront les exemptions du ministre? Avec les remises, il est manifeste que ce sont les automobilistes